



DISCOURS PHILIPPE MANGIN

CONGRES DE COOP DE FRANCE – 10 NOVEMBRE 2009

Seule la version prononcée fait foi

Monsieur le ministre,

Messieurs les parlementaires,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

« Nous sommes tous obligés, pour rendre la réalité supportable, d'entretenir en nous, quelques petites folies ! »

Cette citation, vous la connaissez, Monsieur le Ministre !

A l'Ecole Normale Supérieure, vous avez brillé dans vos études littéraires par un remarquable mémoire sur « la statuaire dans l'œuvre de Proust ». Eh bien je dois vous confier qu'à Coop de France, cette citation, cette invitation de Marcel Proust nous convient bien !

Le réalisme, nous ne pouvons nous en extraire, tellement nous sommes chaque jour en prise avec la violence de la vie économique.

Et pourtant nous gardons espoir, nos coopératives ont plein de projets, nous voulons nous inscrire dans le mouvement, au contraire de l'immobilisme, j'oserai dire dans une dynamique de changement !

Alors, Monsieur le Ministre, merci de votre présence, merci de venir répondre, non pas aux petites folies que nous devons entretenir, mais au réalisme et au courage de nos projets.

Mais avant de vous en faire part, je voudrais remercier tous nos invités pour leur présence et pour l'intérêt qu'ils portent à notre action collective.

Merci aussi à la presse, sans laquelle notre action ne trouverait pas l'écho dont elle a besoin.

Et puis, permettez moi, puisque je n'ai pas encore eu l'occasion de le faire, d'adresser à tous les délégués des coopératives ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, un immense merci pour la confiance qu'ils viennent de me renouveler.

Avec le conseil resserré, et le bureau qui m'entoure, nous mesurons l'ampleur de notre responsabilité et nous souhaitons inscrire notre organisation, forte de ses 3 000 entreprises coopératives adhérentes et plus de 12 000 CUMA, dans une démarche de progrès et de projets, guidée par l'immense conviction qui est la nôtre, celle de la modernité de notre modèle d'entreprise et de l'avenir du « Capitalisme coopératif » !

Et ce n'est pas la crise mondiale que nous traversons qui pourra nous décourager :

Parce que nos entreprises coopératives sont des sociétés d'hommes et non de capitaux, permettez-moi de revenir quelques instants sur l'évolution stupéfiante de l'économie et de la finance mondiales, un an à peine après la chute de Lehman brothers.

Quelques chroniqueurs financiers, plutôt bien inspirés, la présentent comme le « plus grand spectacle tragi-comique du monde » :

- tragique parce que la crise financière a eu des effets dévastateurs sur l'économie réelle : baisse du pouvoir d'achat, hausse du chômage, endettement massif... Aux Etats-Unis, certains indicateurs font froid dans le dos : le pays le plus consommateur au monde...ne consomme plus ! Le taux de chômage atteint plus de 10 %, près de 30 millions d'américains n'ont plus d'emplois, le marché du crédit est paralysé, une partie de l'industrie est sous perfusion publique et le déficit se monte à 1 500 milliards de dollars (soit 10 % du PIB)..., que dire aussi de la chute du dollar qui sanctionne durement l'industrie de la zone euro...

Or, tout cela ne semble guère troubler les places boursières...

- Car c'est bien là le cynisme de la situation : même si la centième faillite bancaire a été enregistrée il y a 10 jours aux USA, bon nombre de consœurs, exsangues l'année dernière, ont fait fructifier sans état d'âme, les généreux renflouages de leurs gouvernements : en 7 mois, les actions américaines ont grimpé de 50 %, les actions argentines ont doublé, les valeurs indiennes ont bondi de 80 %. Les profits vertigineux de la spéculation et du « trading » ne sont-ils pas en train de porter, avec une certaine insolence, le faux nez de la reprise ? Doit-on craindre de cette ivresse spéculative, un retournement des marchés, constitutif d'un second crack financier ?

Au-delà de la perplexité que cela m'inspire, je trouve que cette déconnexion qui se creuse entre économie virtuelle et économie réelle est particulièrement inquiétante à un double titre.

Premièrement, parce que nous sommes des chefs d'entreprises, et que pour arbitrer le niveau de nos prises de risques dans nos investissements, nous avons besoin d'un minimum de repères, notamment dans l'accès au crédit pour financer notre développement, pour investir dans l'innovation, pour conquérir de nouveaux marchés y compris à l'international.

Deuxièmement, parce que notre secteur d'activité est principalement celui de l'alimentation. Or, l'alimentation du monde est avec l'énergie l'un des grands défis de la planète. D'ores et déjà, un milliard d'êtres humains souffrent de la faim et de malnutrition.

Alors que les ressources terrestres sont limitées, nourrir les quelque 9 milliards d'êtres humains prévus pour 2050 recouvre d'immenses enjeux et laisse présager de sérieuses batailles entre les pays du monde entier pour maîtriser les matières premières agricoles.

La FAO estime qu'il faut, à horizon 2050, cultiver 120 millions d'hectares supplémentaires pour couvrir l'augmentation des besoins et partout l'indépendance alimentaire est devenue une priorité des pays.

C'est pourquoi, enclenché dès 2006, le phénomène de délocalisation de l'agriculture, l'agriculture « offshore », a véritablement explosé : entre 10 à 15 millions d'hectares ont déjà été cédés par les pays africains (Soudan, Ouganda, Zimbabwe, Tanzanie, Congo) asiatiques (Thaïlande, Cambodge, Philippines) sud-américains (Brésil où 5,5 millions d'hectares sont possédés par des étrangers) ou même plus près de chez nous par le Kazakhstan et l'Ukraine... (Je rappelle juste qu'en France, la surface des terres arables est de 18 millions d'hectares).

Qui sont les bénéficiaires de ces cessions : des investisseurs privés (banques d'affaires comme Goldman Sachs, Morgan Stanley) ou des gouvernements : aux côtés de l'Arabie Saoudite, des Emirats Arabes Unis, de la Corée du Sud et du Japon, la Chine fait partie des plus gros investisseurs. En achetant ces terres, ils bénéficient aussi du droit d'y ponctionner l'eau.

Et les newsletters de la finance ne font que parier sur la cote des industries de l'engrais ou du machinisme agricole !

Monsieur le ministre, chers amis, tout cela ne me paraît pas très « développement durable » tant pour les populations que pour les ressources naturelles... On est bien loin dans cette stratégie globale d'ores et déjà enclenchée, des préceptes du Grenelle de l'environnement...

Dernier élément et non des moindres de ce panorama mondial, il y a bien sûr et toujours, le prix des matières premières et leur volatilité : des montagnes russes qui rendent, paraît-il, les matières premières plus dynamiques et donc plus attractives... que le marché des actions ! Pour les produits agricoles, les spéculateurs jonglent indifféremment avec le risque météo comme avec la remontée du dollar...

Des prix catastrophiques comme nous les connaissons, sont paraît-il « attrayants » car « les excès à la baisse rendent propice le retour des spéculateurs » !!!

Alors, Monsieur le ministre, je vous pose une question de fond : peut-on vraiment laisser traiter les matières premières agricoles comme des actifs financiers ?

Depuis bientôt 10 ans, la position de l'OMC reste, en tous cas, immuable : le 14 octobre dernier, lors du sommet mondial sur les services à Washington, Pascal Lamy a d'abord expliqué, et je cite là ses propos exacts : « *le commerce, ou plus particulièrement la libéralisation des services financiers n'a été ni un coupable, ni une cause de cette crise mais une victime.* » Par ailleurs, redoutant ce qu'il qualifie de « tsunami protectionniste », Pascal Lamy a poursuivi en déclarant : « *Pour accélérer la reprise économique, nous devons veiller à ce que le système commercial international reste ouvert et il sera essentiel de poursuivre les réformes politiques et réglementaires* ».

Cette vision « binaire » de l'OMC (libéralisation versus protectionnisme) sur un cycle de négociations, celui de Doha, engagé depuis 2001, nous démontre... la rigidité de l'OMC face aux évolutions du monde...

Le G20 qui tente, avec beaucoup de difficultés, d'imposer un minimum de régulation mondiale pour la finance devrait imposer à l'OMC le même exercice pour l'alimentation.

Monsieur le ministre, chers amis, la question agricole est aujourd'hui géostratégique ! A Genève ou à Bruxelles, cessons de la traiter comme un seul secteur marchand. A Paris, cessons de la traiter de façon bucolique, nostalgique et introvertie.

Dans cette recomposition économique globale, notre carte maîtresse c'est l'Europe, et je le dis sans angélisme :

- L'Europe, c'est le premier marché de l'agriculture et de l'agroalimentaire français ;
- La dimension européenne, c'est la taille que visent les groupes coopératifs comme marchepied des marchés internationaux ;
- Enfin, l'Europe politique (et espérons que le traité de Lisbonne y contribuera), c'est le format minimum pour promouvoir à travers le monde un modèle de développement plus durable que celui que je décrivais tout à l'heure.

Ne vous trompez pas, Monsieur le ministre, les agriculteurs coopérateurs n'attendent pas de l'Europe, ou même de la France, qu'elles portent l'agriculture et ses entreprises à bout de bras. Rassurez Madame Fischer Boel, notre stratégie n'est pas celle de « plumer la poule aux œufs d'or » et personne ici ne demande à l'Etat de fixer les prix des produits agricoles, pas même celui du lait.

Notre stratégie d'entrepreneurs est celle de l'efficacité économique et pour être efficace, il ne faut pas se tromper d'analyse, notamment sur la PAC.

Disons les choses comme elles sont : à Bruxelles, on considère la PAC comme une enclume budgétaire. Une enclume budgétaire jetée dans un tonneau des Danaïdes financier, celui de l'agriculture. L'agriculture française est particulièrement visée car son image tient en 2 mots : défensive et conservatrice.

Nous qui sommes des chefs d'entreprises, nous disons : la PAC doit au contraire être abordée comme un levier de compétitivité indispensable dans une économie dérégulée, mais un levier de compétitivité qui doit cependant être totalement reconstruit selon une logique accessible à tous : **la volatilité excessive des prix** doit être corrigée par la **flexibilité** des soutiens publics.

Concrètement, cela signifie que si les marchés dégringolent, des mécanismes de régulation se déclenchent et les soutiens augmentent ; quand les marchés sont porteurs, la PAC contient les hausses excessives de prix et allège les soutiens. Il reste entre les deux, un espace de compétition économique où c'est à chacun de faire ses preuves.

Regardez la politique agricole américaine. L'arrivée de Barak Obama, sa sensibilité à la ruralité ou encore la plantation d'un potager bio dans les jardins de la Maison Blanche (!) n'ont pas changé d'un pouce les fondamentaux de la politique agricole américaine : les filets de sécurité, le niveau de subventions du Farm bill sont ajustés de façon contra-cyclique, pour compenser les effets négatifs des aléas de marchés.

Monsieur le ministre, il faut vite « réformer la réforme » de la PAC vers plus de flexibilité des soutiens européens. Vous qui savez mobiliser avec conviction et talent nos partenaires européens, engagez avec eux, avant qu'il ne soit trop tard, une réflexion moderne sur des instruments renovés.

Nous prendrons nous aussi nos responsabilités. Nous savons combien il est nécessaire de créer des alliances avec les organisations professionnelles des autres Etats membres. Alors, au-delà des consensus nous définis dans le cadre des 27, nous cherchons, avec mes collègues de la coopération agricole espagnole et italienne, à constituer un noyau dur autour de propositions rénovatrices et offensives ! Et bien sûr, nous impliquerons l'Allemagne

Mais, Monsieur le ministre, n'oubliez pas pour autant de lancer plusieurs chantiers en faveur du marché intracommunautaire : celui de l'harmonisation des normes sanitaires, celui de l'harmonisation des fiscalités (taxe d'abattage payée par les abattoirs français mais prise en charge par les länder allemands), celui de l'harmonisation des seuils de produits sans OGM, à 0,9 pour le seuil européen et 0,1 pour le Haut Conseil des biotechnologies, ou encore celui de l'harmonisation tant attendue des transports routiers à 44 tonnes.

Enfin, puisque nous parlons de l'Europe et des défaillances de ses mécanismes de régulation, je ne peux m'empêcher d'évoquer la crise dite des « 500 millions d'€ » dans une filière déjà sinistrée : celle des fruits et légumes. Dans cette affaire, Monsieur le ministre, chacun doit reconnaître et assumer ses propres responsabilités antérieures.

Cette nouvelle dynamique européenne que l'on vous réclame, nous l'avons enclenchée dans nos entreprises.

Cette année, 57 opérations d'unions, de fusions, de mises en commun de filiales entre entreprises coopératives ont été enregistrées. C'est un niveau record depuis 2003 dont je me réjouis, car ces alliances stratégiques traduisent l'enjeu représenté par l'atteinte de la taille critique industrielle, commerciale et financière face aux marchés.

Ce mouvement dynamique de consolidation des entreprises coopératives entre elles a bénéficié à toutes les filières et à toutes les régions. Je les félicite d'autant plus que s'allier, même avec son voisin, n'est pas toujours facile dans les sociétés d'hommes qui sont les nôtres. Alors, dépasser les conflits particuliers, de culture, de territoires pour faire prévaloir avec responsabilité le pouvoir économique des agriculteurs et gommer la concurrence des coopératives entre elles, mérite vraiment d'être salué.

En plus de cette dynamique entre coopératives, l'année a été marquée par de nombreuses prises de participation ou de contrôles dans l'industrie agroalimentaire non coopérative, principalement en France pour 900 M€, mais aussi en Europe, pour 330 M€.

Cela, Monsieur le ministre, ce n'est pas de l'économie virtuelle : ce sont des usines, de l'ingénierie, des technologies, des forces de vente, du marketing, de l'innovation... pour valoriser ECONOMIQUEMENT les productions agricoles de nos agriculteurs adhérents.

Cette évolution du périmètre coopératif n'intègre pas encore l'alliance tant espérée entre Sodiaal et Entremont. Je sais plus que tout autre, le combat qui est le vôtre, Monsieur le ministre, pour que cette alliance participe au renforcement de la coopération laitière et à un meilleur équilibre dans cette filière.

Je mesure tout le chemin qui reste à parcourir et j'en appelle à la solidarité et à la responsabilité des coopératives pour qu'elles participent à son aboutissement.

Car l'entreprise coopérative est le modèle entrepreneurial le plus abouti et le plus stable du pouvoir économique des agriculteurs.

Le pouvoir économique des agriculteurs, c'est la première priorité de Coop de France pour 2010.

« L'organisation économique devra être renforcée par la loi de modernisation de notre agriculture. Mesdames et Messieurs, la moitié seulement des 30 000 exploitations françaises de fruits et légumes adhère à une organisation de producteurs. Et tenez-vous bien, pour cette moitié là, nous avons en France 285 organisations de producteurs. Est ce raisonnable ? Je ne l'accepterai pas. ». Je cite là les propos exacts du Président de la République du 27 octobre dernier dans le Jura.

Et pourtant... pourtant à chaque loi de modernisation, c'est le même cinéma...

Eleveurs, producteurs de fruits et négociants de tout poil sont « vent debout » et avec eux leurs parlementaires, pour ne toucher à rien. Votre Loi de modernisation de l'agriculture n'échappe pas à la règle et nous voyons bien, Monsieur le ministre, que vous ne réussissez pas à passer en force.

Alors, nous vous faisons une recommandation : celle de revisiter le vocabulaire utilisé pour parler d'organisation économique.

Parler d'organisation de producteurs non commerciale est un non sens puisque les deux derniers mots annulent les premiers. Une organisation de producteurs est commerciale ou n'est pas !

Reconnaître que certaines associations de producteurs sont des intermédiaires pédagogiques entre les entreprises non coopératives et leurs fournisseurs paysans... soit...

Mais, il faut avoir le courage dans votre loi de prévoir que toutes les associations actuelles ne pourront conserver leur agrément d'OP qu'à condition qu'elles deviennent commerciales et atteignent une taille minimum au plus tard en 2012 pour entrer en ordre de bataille dans la nouvelle PAC de 2013.

Les résistances à l'organisation des producteurs battent leur plein aussi dans le secteur de la forêt. Imaginez-vous qu'un décret paru au lendemain de la loi d'orientation de 2006, n'est toujours pas signé pour des raisons de blocage.

Or l'atomisation de la production forestière commande l'organisation de l'offre pour développer des contrats d'approvisionnement des industriels de la transformation du bois en France.

J'en profite pour saluer l'immense efficacité de la Coopération forestière. Depuis la tempête Klaus, elle porte financièrement près du tiers des bois stockés, en l'absence de marché local. Elle aura exploité 4 millions de m3 de bois chablis en 2009 par une solidarité de toutes les coopératives. Tout cela mérite votre soutien, Monsieur le ministre.

Vous savez aussi qu'à la demande de la Commission des affaires économiques du Sénat, l'Autorité de la concurrence vient de remettre son rapport sur le fonctionnement du secteur laitier.

Ce rapport recommande la création d'associations de producteurs pour mieux négocier avec les transformateurs. Soyons clairs, s'agissant des coopératives, il n'y aura pas 2 instances, l'AG des producteurs adhérents à la coop et une autre AG des mêmes adhérents à l'association ; ce serait la chienlit !

Dans une coopérative, il y a déjà association puisque les fournisseurs ne sont autres que les associés coopérateurs.

Ce même rapport évoque, encore à juste titre, la nécessaire contractualisation entre producteurs et entreprises. Faut-il rappeler qu'il s'agit là ni plus ni moins d'un retour à 1984, avant l'instauration des quotas où chaque producteur devait posséder un contrat avec une entreprise, ne serait-ce que pour que son lait soit ramassé tous les 2 jours. Le terme d'intégration brandi par certains est purement démagogique et manipulateur. Oui, il faut un acheteur tous les jours pour produire du lait. Oui, cet acheteur doit s'engager dans la durée et pour ce faire, proposer un contrat qui le formalise. Dans la coopération, nous le savons mieux que quiconque, puisque notre modèle d'entreprise est fondé sur une relation statutaire avec nos adhérents qui n'est autre qu'une relation contractuelle.

Le prix de marché, c'est le prix du moment. Le prix contractualisé, c'est le prix structuré dans la durée par la réalité économique, celle des achats et des ventes, celle du coût de revient.

Monsieur le ministre, je connais un département français, qui, il y a quelques années encore, transformait près de 600 millions de litres de lait.

En face de toutes ses industries non coopératives, les producteurs ont su créer une coopérative de collecte puissante, efficace, pour bien négocier les prix avec les industriels.

Aujourd'hui, ce département ne transforme plus que 450 millions de litres, par la fermeture de certaines usines. Et la coopérative, avec ses 300 millions de litres collectés, tellement concurrencée par le lait belge et allemand, n'a pu trouver d'autre solution que d'expédier son lait vers des coopératives de transformation d'autres départements ou régions...

C'est une belle preuve, que certains industriels, parmi les plus grands, n'ont pas supporté que les producteurs, trop bien organisés à leur goût, puissent faire tant pression sur le prix !

C'est une belle preuve qu'il vaut mieux que les producteurs aient prise sur tout ou partie de leurs usines ! Le regroupement de l'offre dans un marché excédentaire ne peut donc être une fin en soi.

Ce département que je cite, c'est le mien ! Je sais mieux que quiconque de quoi je vous parle.

L'existence de filières de transformation est, à terme, la seule garantie du maintien de productions agricoles sur le territoire.

Voilà pourquoi, pour renforcer l'implication des agriculteurs dans la logique économique et financière de filière et consolider ainsi leur pouvoir économique, Coop de France fait une seconde proposition pour la loi de modernisation : en complément du capital social détenu par les coopérateurs, nous proposons de stimuler l'investissement des agriculteurs dans les filiales des entreprises par la **création d'un « plan d'épargne professionnelle agricole : le PEPA »**.

Ouvert à toute personne physique ou morale ayant la qualité d'exploitant agricole, le PEPA fonctionne en fait comme un plan d'épargne en action (avec les avantages fiscaux que cela comprend) mais un plan d'épargne en actions réservé aux entreprises agroalimentaires ou agro-industrielles comme nos filiales (Siclaé). Cet outil ouvre à l'agriculteur actionnaire une vision directe sur la réalité des marchés et la création de valeurs de son entreprise.

C'est une proposition innovante, dynamique financièrement et responsable économiquement que nous faisons là. Qu'en pensez-vous ?

La seconde priorité de Coop de France pour 2010 concerne la compétitivité de nos entreprises.

Etre compétitif par nos stratégies d'alliances favorisant la masse critique et les économies d'échelle, je vous en ai parlé tout à l'heure.

La compétitivité de nos entreprises exige aussi d'actionner deux autres leviers :

- Rééquilibrer la répartition de la valeur entre production/transformation/ distribution
- Contenir les charges et notamment le poids de la fiscalité.

Sur la relation production-distribution, que le Président de la République a qualifié « d'inacceptable », force est de constater que nous avons raison avec la FNSEA et l'ANIA d'alerter le Gouvernement sur les risques de dérives de la LME. La « surenchère... aux moins-disants » dans laquelle nous sommes tombés est ruineuse pour la grande majorité des PME agroalimentaires.

Pire, la croissance des pénalités en tous genres, sans rapport aucun avec les préjudices réellement constatés, relève de pratiques que j'ose qualifier de mafieuses. Si les récentes condamnations d'enseignes attestent enfin de ces pratiques illicites, certains ténors de la GMS ironisent déjà dans leurs blogs sur la liste des fournisseurs qui, en pleine négociation commerciale, n'oseront pas réclamer les indemnités gagnées au tribunal !

Enfin, Monsieur le ministre, des coopératives m'interpellent quant au déroulement des négociations qui débutent pour l'année 2010, dans certains cas dans des conditions inqualifiables. Ce n'est plus de la négociation, c'est une garde à vue... Nous devons alerter la DGCCRF de cette situation, d'une extrême gravité.

Une fois ce coup de gueule exprimé, je veux dire que ce climat ne peut plus durer : il faut que dans chaque région, les coopératives et les distributeurs se mettent autour d'une table pour construire une démarche gagnant/gagnant au nom du développement de l'économie régionale.

Mettre en avant dans les linéaires les produits locaux de quelques producteurs, c'est bien ; bâtir ensemble un vrai programme de valorisation équitable de toute l'économie régionale, c'est mieux.

Enfin, concernant la fiscalité de nos entreprises, Monsieur le ministre, expliquez-nous certaines logiques.

Le Gouvernement a décidé d'introduire une taxe carbone sur les énergies dans le but de faire évoluer le comportement des acteurs en les incitant à devenir plus économes dans l'utilisation des ressources énergétiques.

Nous pourrions souscrire à cet objectif mais à plusieurs conditions : la première d'entre elles est de ne pas porter atteinte à la compétitivité de filières fragiles en prenant le risque de les voir disparaître par un excès de charge. C'est pourquoi nous demandons le retour intégral de la taxe aux contributeurs et en outre, d'exonérer les activités de séchage de produit brut, essentielles au maintien des productions elles-mêmes.

Par ailleurs, quel sens y a-t-il à taxer les biocarburants, dont la caractéristique essentielle est d'être renouvelable ? Le rapport de l'Ademe ne suffit-t-il pas à mettre fin à toutes les critiques partisans sur le sujet ? Que faut-il encore ? Cette nouvelle taxe viendrait fragiliser une filière toute récente et pour laquelle les coopératives ont été l'élément moteur de son émergence. Monsieur le ministre, ne laissez pas passer cette taxe injuste au moment même où la fiscalité des biocarburants est déjà mise à mal !

Enfin, concernant la plainte à Bruxelles, voilà déjà bientôt 6 ans que nous vivons avec cette épée de Damoclès sur la tête et une Commission qui raisonne de manière schizophrène en regardant la dérogation –limitée– du régime fiscal des coopératives, mais ne regarde ni le rôle essentiel qu'elles jouent dans l'agriculture et les filières, ni les contraintes juridiques spécifiques qui sont les leurs, mais qui leur permettent de jouer ce rôle.

Une bonne fois pour toutes, nous demandons que la Commission reconnaisse ces dérogations comme des contreparties légitimes et proportionnées et que vous nous aidiez à nous faire entendre. Cette situation d'incertitude -qui insécurise et décourage les coopératives- doit prendre fin.

Troisième priorité de Coop de France et non des moindres pour 2010 : les nouvelles valeurs ajoutées du producteur au consommateur. Cela vise deux sujets intimement liés : le développement durable et l'innovation.

D'abord, où en sont nos coopératives aujourd'hui dans la logique « agriculture durable et éco-consommation » ?

Un récent sondage IPSOS a bien cerné auprès des consommateurs, les indicateurs de l'alimentation durable : saisonnalité des produits, production de proximité, juste revenu du producteur et démarches proposant des produits respectueux de l'environnement.

Quand on compare l'offre des coopératives avec cette demande des consommateurs, on constate une excellente correspondance :

- grâce à la structuration des filières agricoles et agroalimentaires, attachées aux bassins de production, rigoureuses dans les normes de sécurité sanitaire et qualitative par ses signes de qualité et d'origine (bio, label rouge, AOC, IGP)
- grâce aussi à toutes les démarches engagées dans la préservation des ressources naturelles et de l'environnement visant la certification HVE
- une excellente correspondance enfin, car les coopératives agricoles, sociétés d'hommes, non délocalisables, constituent en elles-mêmes un modèle entrepreneurial durable.

La démarche Agri Confiance qui agrège tous ces indicateurs est aujourd'hui le porte-drapeau de la coopération pour l'alimentation durable avec 128 coopératives engagées, représentant 30 000 exploitations, soit bientôt 10 % de l'agriculture française.

Pour aller toujours plus loin, nous avons même créé « Deeppcoop », un modèle de diagnostic et de notation qui cartographie et mesure les risques extra-financiers liés au développement durable et à la responsabilité sociétale de l'entreprise. Ce modèle de performance managériale globale est, depuis avril 2009, une marque déposée.

Notre agriculture, notre agroalimentaire, notre agro-industrie recèlent aussi des gisements considérables de nouvelles applications durables pour l'éco-consommation de demain : nutrition-santé, énergies renouvelables, éco-matériaux de construction, biotechnologies et chimie verte ou blanche...

La performance économique et écologique du futur doit être exploitée dans ces gisements qui seront aussi les emplois de demain !

Alors que les innovations américaines, chinoises, japonaises, indiennes s'enchaînent déjà à un rythme soutenu, va-t-on laisser la recherche française se déprécier avec des budgets ridicules ?

Christian Estrosi, Ministre de l'industrie, a récemment ciblé le fonds stratégique d'investissement et le Grand Emprunt National pour soutenir les projets structurants à fort potentiel de croissance. Monsieur le ministre, vous connaissez l'immense potentiel de croissance verte des projets que nos entreprises développent dans 16 pôles de compétitivité. Plusieurs d'entre elles les ont présentés dans le cadre des 10 priorités de recherche de votre ministère. Les produits de la chimie verte par exemple, substitués à ceux de la pétrochimie, constituent des marchés gigantesques : tensioactifs, lubrifiants, solvants, bio polymères, intermédiaires de synthèse. Autre exemple : les biotechnologies vertes, fondées sur le séquençage, le génotypage et le phénotypage des plantes, l'ingénierie cellulaire et moléculaire répondront demain aux besoins d'une agriculture à hautes performances économiques et environnementales pour l'alimentation humaine et animale et les nouvelles filières du carbone renouvelable.

Ce Grand Emprunt se présente donc pour nous comme une rampe de lancement pour faire passer ces projets du R de recherche au D de développement en permettant de déployer les laboratoires, plates-formes technologiques et pilotes industriels dont nous avons besoin pour avancer plus vite. Coop de France et l'ANIA sont d'ores et déjà sur les rangs pour les positionner dans le Grand Emprunt. Soutenez-nous, Monsieur le ministre, dans nos efforts pour les réaliser.

Recherche et développement, innovation, compétitivité, efficacité économique et sociale, vous le voyez, nos entreprises ne manquent ni d'énergie, ni de projets !

Je voudrais pour finir vous faire partager une autre richesse qui nous est propre parce qu'elle est fondée par notre modèle d'entreprise, société d'hommes.

C'est une valeur subtile et multiforme qui ne sera jamais cotée au CAC 40 et pourtant elle est immense : cette valeur, c'est la vie coopérative.

Cette vie coopérative se traduit d'abord dans la solidarité avec nos associés coopérateurs les plus touchés par les crises. Trois types de mesures sont mises en place dans nos entreprises pour les aider : d'abord une prise de risques commerciaux plus importante pour soutenir les prix, ensuite plus de souplesse dans les encours, en alertant si besoin les banques pour leur accorder davantage d'aides à la trésorerie, enfin une politique redistributrice exceptionnelle.

La solidarité économique n'est pas notre seule valeur. Coop de France a organisé il y a peu un colloque intitulé « les associés coopérateurs, un capital à cultiver ». Cette journée n'a pas suffi à explorer toutes les facettes des relations entre coopérateurs et coopérative : adhésion, gouvernance, démocratie participative, valeur ajoutée du collectif, implication des salariés, fédération des énergies, vision du long terme, identité des territoires, défis sociétaux... Ces débats étaient tellement riches... que je ne peux les rapporter tous !

La vie coopérative, Monsieur le ministre, chers amis, s'il y a une valeur sur laquelle il faut capitaliser, c'est celle-là, les retours sur investissements sont considérables, vous ne le regretterez pas !

Au fond, c'est ça le capitalisme coopératif : l'efficacité économique puisée dans le capital humain.

Je vous remercie de votre attention.